



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**DECISION D'HABILITATION**

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE PICARDIE

Numéro d'habilitation : 14080HABBP0001

Numéro de session : 14080BP0007

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 335-5 et L 335-6 ;

Vu le code du travail et notamment les articles L. 6111-1 et suivants;

Vu le code du sport et notamment les articles L. 212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité «activités gymniques, de la forme et de la force » du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale et de la ministre des sports en date 16 mars 2011 portant nomination de monsieur Jean-François COQUAND dans l'emploi de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie ;

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : l'organisme de formation désigné ci-après :

CESA

31 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

93100 MONTREUIL

est habilité en application de l'article A. 212-23 du code du sport pour le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Spécialité : ACTIVITES GYMNIQUES, DE LA FORME ET DE LA FORCE

Mention : FORME EN COURS COLLECTIFS

pour la période allant du 08/09/2014 au 17/07/2015.

.../...